

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES



Projet arrêté par délibération	Projet mis à l'enquête publique par arrêté	Projet approuvé par délibération
Le 3 décembre 2018	Le 28 mai 2019	Le 4 novembre 2019

Le PADD : une réponse aux enjeux du territoire.

Le PADD a été élaboré à partir du diagnostic du territoire et une analyse croisée et itérative des enjeux. Il est une réponse aux besoins du territoire.

Conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de développement touristique, ainsi que les grandes lignes de l'aménagement et de la valorisation du paysage, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de remise en bon état des continuités écologiques.

Il définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et touristique et les loisirs.

Le PADD fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est l'expression politique d'une volonté sur le devenir du territoire : **clé de voute et ligne de conduite**. Le PADD devra justifier l'ensemble des règles mises en place. Le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation doivent être cohérents avec le PADD et mes objectifs du PADD doivent être justifiés dans le rapport de présentation.



Le P.A.D.D, un projet pour la commune. Le projet se décline en 5 axes :

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

→ Pour préserver le cadre de vie.

Orientation B « Un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

→ Pour être un lieu de vie à l'année.

Orientation C « Renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré.

→ Pour développer l'activité économique.

Orientation D « Conforter l'activité commerciale et les services publics ».

→ Pour maintenir la population sur la commune.

Orientation E « Améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux ».

→ Pour apaiser et fluidifier les déplacements.

Orientations	Axes
A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »	<ul style="list-style-type: none"> → A1 « mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale » → A2 « renforcer la qualité du cadre de vie » → A3 « préserver les activités agricoles » → A4 « favoriser l'exemplarité environnementale et la transition énergétique » → A5 « faire de la biodiversité un outil de valorisation/aménagement du territoire » → A6 « réduire les risques et les nuisances »
B « un développement démographique conforté mais maîtrisé »	<ul style="list-style-type: none"> → B1 « encourager le développement résidentiel » → B2 « optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace »
C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré »	<ul style="list-style-type: none"> → C1 : renforcer les valeurs identitaires → C2 : Créer des pôles d'activité complémentaires → C3 : Structurer l'offre touristique 4 saisons via un plan marketing expérientiel → C4 : Poursuivre les projets d'aménagement structurants
D « conforter l'activité commerciale et les services publics »	
E « améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux »	

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

- **Axe A1 « mettre en valeur les éléments caractéristiques de l'identité communale »**
 - Préserver des coupures d'urbanisation Macot – Sangot.
 - Valoriser et protéger le patrimoine paysager et bâti.
 - Améliorer la prise en compte des enjeux paysagers dans les aménagements et les activités de loisir.

- **Axe A2 « renforcer la qualité du cadre de vie »**
 - Optimiser le potentiel de bâti réhabilitable.
 - Développer des transports en commun (transport par câble indiqué au SCoT) notamment le principal chaînon manquant entre la vallée (la gare d'Aime) et les stations (La Roche, Plagne Centre, Plagne Bellecôte, ...) en anticipant l'accroissement des besoins de stationnement.
 - Développer les communications numériques.

- **Axe A3 « préserver les activités agricoles »**
 - Maintien d'une activité agricole dynamique indispensable à l'économie touristique et la gestion des espaces. (Préservation des prairies et des ouvertures paysagères.)
 - Préserver prioritairement les terres agricoles, le maintien de la fonctionnalité des bâtiments et accès aux parcelles et privilégier les zones d'urbanisation dans d'autres secteurs.
 - Développer des emplois pérennes et à temps plein pour fixer la population.

- **Axe A4 « favoriser l'exemplarité environnementale et la transition énergétique »**
 - Favoriser la mise en œuvre d'équipements liés à l'exploitation des énergies renouvelables et de réseau d'énergie sur la commune.
 - Favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments

- **Axe A5 « faire de la biodiversité un outil de valorisation/aménagement du territoire ».**
 - Préserver la biodiversité dont les continuités écologiques (TVB).

- **Axe A6 « réduire les risques et les nuisances » (eaux pluviales, assainissement, biodéchets...).**
 - Maîtriser la gestion des eaux de ruissellement pluvial que les nombreux projets pourraient générer par la forte imperméabilisation des sols ;
 - Vérifier l'adéquation de la capacité d'assainissement collectif avec l'évolution de la population touristique hivernale compte tenu de la forte saisonnalité touristique (contraste hiver/été) ;
 - Anticiper la collecte des biodéchets donc les choix de la communauté de communes des Versants d'Aime pour prévoir les espaces nécessaires à la collecte ou aux composteurs, voire encourager les politiques syndicales de compostage.

Orientation B « un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

- **Axe B1 « encourager le développement résidentiel »**

- Dynamiser l'attractivité de la commune. L'objectif est de construire **entre 160 à 180 logements supplémentaires** ce qui permettrait d'accueillir entre 310 et 350 habitants supplémentaires pour les 10 prochaines années.
- Développer l'attractivité pour les jeunes ménages et familles en adaptant l'offre de logement pour permettre la fluidité des parcours résidentiels.
- Proposer une offre de logements adaptés aux besoins des saisonniers à proximité des lieux d'emplois pour favoriser également les modes de transports actifs.

- **Axe B2 « optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace » ;**

- Accompagner le développement démographique.
- Modérer la consommation d'espace. Sur les 10 dernières années, 17,45 ha ont été consommé dont 5.8 hectares pour produire 107 logements.
- Optimiser le foncier pour atteindre un objectif de modération de la consommation d'espace soit 400 m² en moyenne par logement contre 540 m² par logements lors des 10 dernières années.

ORIENTATION C « renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré

- **Axe C1 : renforcer les valeurs identitaires**

- Valoriser le patrimoine architectural des villages et « stations ». Une signalétique adaptée permettra l'identification des spécificités : objectif de labélisation des « éléments de type station intégrée »
- Renforcer les valeurs identitaires du territoire à travers la valorisation des ressources historiques, culturelles, patrimoniales et les savoirs-faires.

- **Axe C2 : Créer des pôles d'activité complémentaires**

- Inventorier, classifier et promouvoir les sites touristiques du territoire à travers la création de pôles thématiques.
- Soutenir et favoriser la rénovation de l'immobilier touristique.
- Favoriser une offre d'hébergement touristique structurée composée de pôles marchands complémentaires, répondants au positionnement et aux publics-cibles identifiés dans le diagnostic touristique soit 1900 lits diversifiés.
- Conforter et développer l'offre hôtelière et assurer sa pérennité.
- Aménager un camping "haut de gamme" étoiles pour proposer des équipements et des services de qualité et qui doit garantir l'excellence du séjour et "l'exclusivité environnementale".

- **Axe C3 : Structurer l'offre touristique 4 saisons**

- Une stratégie de marketing expérientiel visant à structurer le catalogue de produits actuels, à compléter l'offre « des expériences sportives & famille 4 saisons » et à faciliter l'accès unique à l'offre touristique des stations (centrale de réservation / commercialisation efficace) devra être réalisée.
- Favoriser le développement de la multi-saisonnalité.
- Valoriser et développer les activités sportives et familiales en toutes saisons.

- **Axe C4 : Poursuivre les projets d'aménagement structurants**

- Poursuivre la modernisation du parc des remontées mécaniques par du renouvellement et de l'optimisation.

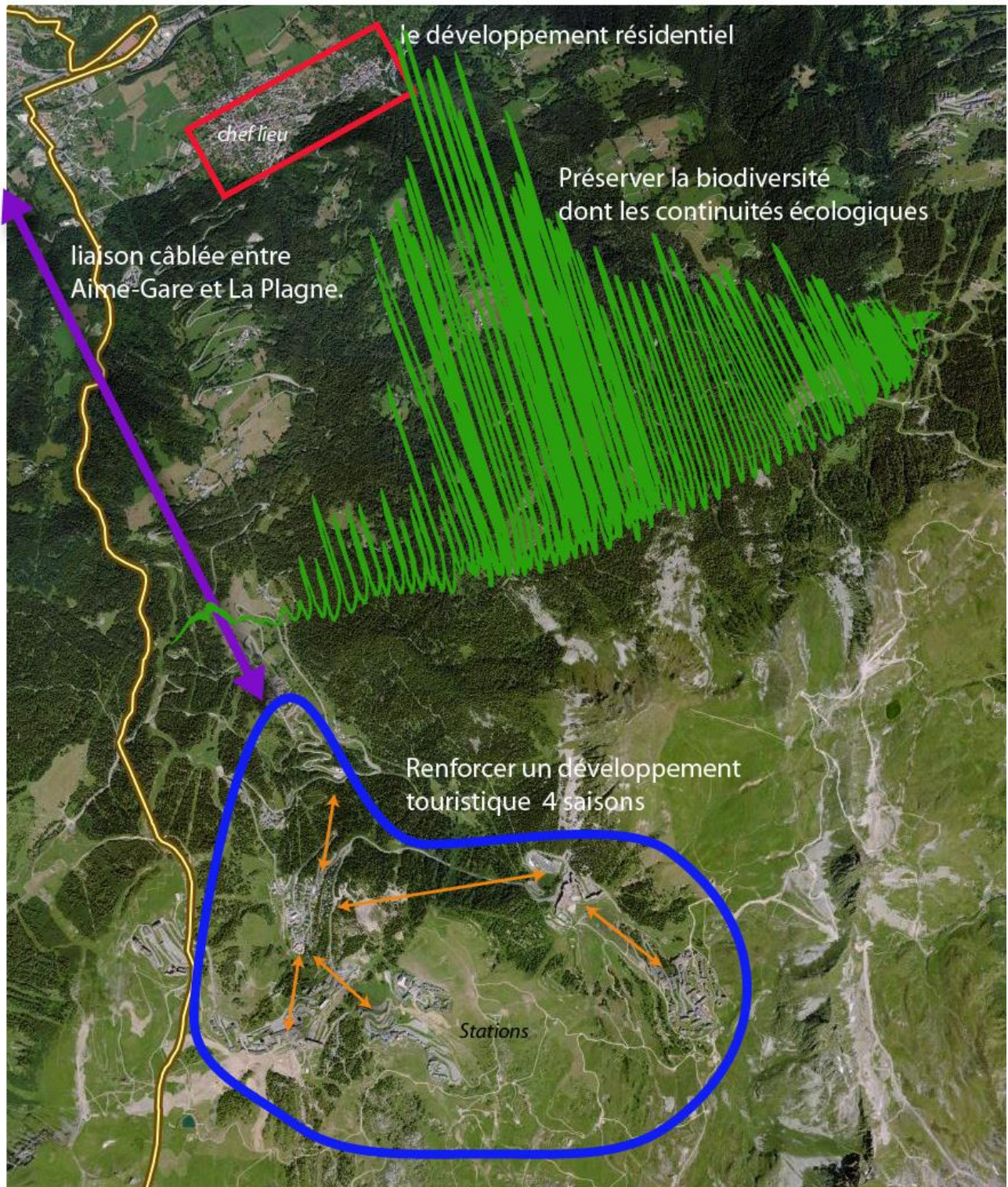
Orientation D « conforter l'activité commerciale et les services publics »

- Conforter le tissu commercial du quotidien et les services à l'année à Mâcot pour favoriser et soutenir l'habitat permanent.
- Privilégier l'habitat permanent à proximité des services et équipement public pour insuffler une dynamique.

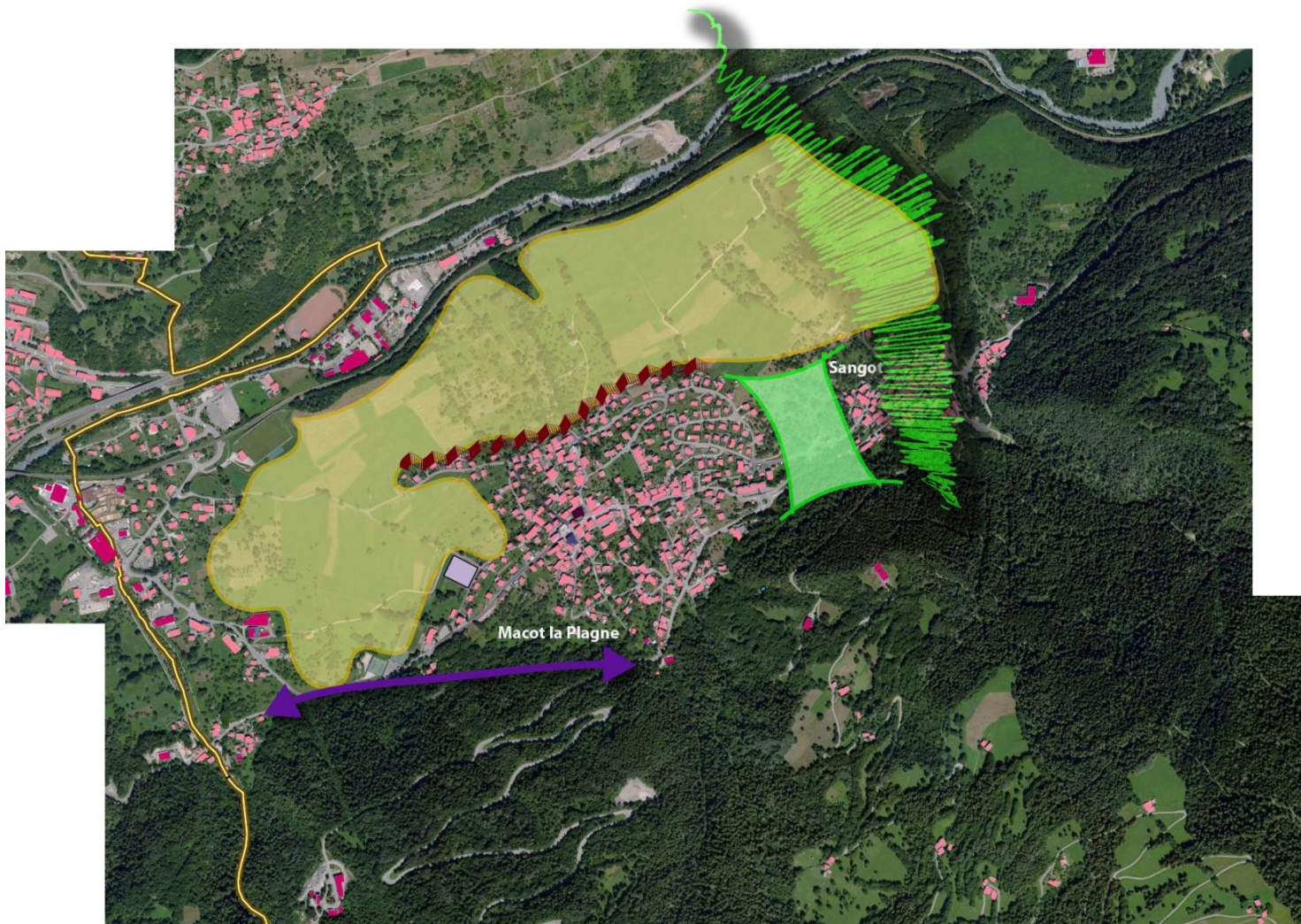
Orientation E « améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux »

- Favoriser le développement du vélo dans toutes ses formes.
- Dévier la circulation du centre bourg pour apaiser les déplacements et libérer le centre bourg.
- La mobilité inter-site constitue également un enjeu de taille et doit faire l'objet d'un plan de mobilité. Il s'agira de faciliter la connexion entre les stations.
- Améliorer les accès aux stations par la création d'une liaison câblée entre Aime-Gare et La Plagne Centre.

CARTE GENERAL DE SYNTHESE




↔ faciliter la connexion entre les stations




Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »


 limite d'urbanisation

 espace agricole et paysager : préservation des prairies et terres agricoles majeures

 continuité écologique

 coupure d'urbanisation à préserver

Orientation E améliorer la mobilité

 Dévier la circulation du centre bourg pour apaiser les déplacements et libérer le centre bourg